

Les Jesuites eurent recours à la médiation de la Cour de Rome pour obtenir leur rappel. Mais voici de quelle maniere Henri IV importuné par ces sollicitations y répondoit dans une lettre du 17 Août 1598. Ces Gens, disoit ce Prince (a), se montreroient encore si passionés & entreprenans. qu'ils étoient insupportables, continuant à séduire mes Sujets ; à faire leurs menées, non tant pour vaincre & convertir ceux de contraire Religion, que pour prendre pié & autorité en mon état, & S'ENRICHIR ET ACCROÎTRE AUX DEPENS D'UN CHACUN.

III.
La cupidité des Jesuites attestée par Henri IV pour une des causes de leur expulsion & un obstacle à leur rappel.

provisions. On comprend qu'ils étoient pour les Jesuites. Henri de Joyeuse en dispoit étant le maître de la ville. Le Parlement attaché au Roi, avoit été transféré à Beziers, & on l'appelloit le *Parlement Royaliste*. Il étoit par conséquent le vrai Parlement. Il y avoit aussi des Magistrats de Toulouse qui s'étoient rassemblés à Castelsarrasin. près Montauban. M. du Belloy étoit incontestablement le vrai Avocat Général de tout le Parl. Voy. *M. de Thou*, t. VIII. Liv. CXIII.

(a) Recueil de mémoires, piéces, instructions, Ambassades, donné à la suite de l'histoire du Cardinal de Joyeuse par Monsieur Aubery en 1654 & imprimé avec privilége.